

N° de la séance : 3 Folio : 1

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET Réservé au Directeur académique

Président: M. Jean-Luc BERGEROT, Proviseur-Adjoint

Secrétaire: Mme Sylvie COUTURIER, CPE

Membres présents : 19

M. Bergerot, Proviseur-Adjoint, constate que 19 membres du CA sont présents et que le quorum est atteint. Il déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h08.

M. Bergerot présente les excuses de M. Schwalm pour son absence due à des problèmes de santé. Il remercie M. Grosjean, au nom de M. Schwalm, pour le travail effectué en télé service afin d'établir au mieux le budget qui va être présenté.

> Approbation du procès verbal du CA du 4 novembre 2014.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour

M. Bergerot, Proviseur-Adjoint, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et propose l'ajout des points suivants :

- Validation du projet de voyage scolaire à Nice pour les élèves de russe avec Mme Accabled
- Validation du projet de sortie scolaire à Besançon (salon « Plumes rebelles » avec Mme Ehrsam
- Validation de l'organisation des Olympiades de la Chimie en partenariat avec le lycée Duhamel
- Validation du projet d'intervention de l'association « Addict'Impro » dans le cadre du CESC
- Validation du projet de soirée concert MDL
- Validation de la convention relative à la mise à disposition d'une salle pour le Lycée Prévert de Dole
- Validation de la convention de partenariat avec les Scènes du Jura dans le cadre du dispositif
 « lycéens compagnons »
- Validation d'une convention « une classe-un chercheur »
- Validation d'une convention entre l'office du tourisme du pays lédonien et le lycée Nodier pour la STS Tourisme
- Mise à disposition d'une salle pour le spectacle de Noël de l'amicale des personnels
- Question des représentants d'élèves au CVL: « serait-il possible de permettre aux élèves d'utiliser leur ordinateur portable ou leur tablette numérique en cours pour prendre des notes? »

Retrait des points : DBM pour information et pour vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



N° de la séance : 3 Folio : 2

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

1. Organisation de l'action éducative

1.1 Validation de la composition du Conseil Pédagogique

M. Bergerot explique le rôle du Conseil Pédagogique et fait lecture des membres de l'équipe qui le composent.

La proposition de composition est validée à l'unanimité. (Acte administratif n° 43 – CA- 2014)

Arrivée de M. Corrotte, enseignant, à 18h20, le nombre de membres votants est donc passé à 20.

1.2 Validation du projet de participation des élèves au Téléthon

Justine Gaillard, vice-présidente CVL, présente le projet Téléthon 2014 pour le lycée Nodier. Depuis 3 ans le CVL organise une action au bénéfice du Téléthon. Cette année un lâcher de ballons est prévu le jeudi 4 décembre entre 13 et 15h sur le parvis de la Commanderie. Ce lâcher s'effectuera après avoir formé le logo du téléthon ainsi que le numéro national pour faire un don au 36-37. Les élèves, qui participent, auront au préalable fait un don de 2 euros pour le Téléthon et seront dispensés de cours pendant les 2 heures de l'action. Les participants devront avoir rendu une autorisation parentale. Les enseignants, qui ne participent pas, assureront leurs cours. Toutes les autorisations officielles ont été demandées.

Justine Gaillard insiste sur le fait que le CVL aimerait la participation d'enseignants et de parents.

M. Pechard, Président parents d'élèves PEEP, soutient l'action des élèves et informe le CA que la PEEP fera un don pour le Téléthon à hauteur de 0.25 centimes par participants élèves de Nodier. Il conseille aux élèves de faire passer l'information sur les panneaux lumineux de la mairie.

Le projet est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 44 – CA- 2014)

1.3 Validation du projet de voyage pour la section euro anglais

M. Bergerot, proviseur-adjoint, présente le projet de voyage mené par Mme Mougin, pour les 1°et Term. euro anglais ainsi que les terminales L-LVA, soit 50 élèves. Le voyage se déroulera en Angleterre du 21/04/2015 au 26/04/2015. Le transport s'effectuera en bus, l'hébergement est prévu en familles d'accueil et la participation financière est de 390 euros par élève.

M. Grosjean, gestionnaire-comptable, précise que le séjour est organisé par un voyagiste.



N° de la séance : 3 Folio : 3

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

- M. Guyot, enseignant, signale qu'à cette période les terminales devraient être en évaluation bac EPS.
- M. Bergerot, proviseur-adjoint, rappelle que la période pour les voyages a été prévue depuis juin 2014.

Le calendrier du CCF EPS sera donc revu.

Le projet de voyage est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 45 – CA- 2014)

1.4 Validation du projet de voyage à Berlin

M. Bergerot, proviseur-adjoint, présente un projet de voyage préparé en urgence par Mme Clément, enseignante. Ce projet remplace le projet de voyage en Turquie, annulé au vu de la situation politique très difficile dans le pays actuellement.

Ce séjour se déroulera du 01/02/2015 au 06/02/2015 à Berlin dans le cadre du 25° anniversaire de la chute du mur. Il concerne les classes de 1° et Term. euro ainsi que les terminales Arts plastiques fac, soit 50 élèves. Le transport s'effectuera en bus, l'hébergement est prévu en familles d'accueil et la participation financière est de 285 euros par élève.

- M. Grosjean précise que le séjour est organisé par un voyagiste. Le programme des visites peut encore évoluer et devrait intégrer des visites de musée.
- M. Bergerot précise que ce voyage ne se déroulera pas dans les dates prévues par le lycée du fait de l'urgence de la mise en place d'un nouveau projet.

Suite à une question de Justine Gaillard, vice-présidente CVL, Mme Couturier, CPE, explique les modalités de calcul du don effectué par l'ANAP (Association Nodier Actions Projets).

Le projet de voyage est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 46 – CA- 2014)

1.5 Validation du projet de voyage à Nice pour les élèves suivant l'enseignement de russe.

Ce séjour se déroulera du 21/04/2015 au 24/04/2015 pour tous les élèves russophones de 2°, 1° et Terminale, soit 31 élèves dont 2 élèves de BTS.

Mme Accabled, enseignante, expose son projet en précisant que l'on ne peut programmer un voyage lointain tous les ans et qu'au vu de la situation internationale un voyage en Russie serait beaucoup trop fatigant et compliqué. Elle a donc projeté un voyage à Nice pour permettre aux élèves de découvrir une page importante de l'histoire des russes sur la Côte d'Azur.

Le montant de la participation par famille est de 270 euros.

- M. Corrotte, enseignant, demande auprès de quel voyagiste a été pris ce voyage.
- M. Grosjean répond que le CA vote un budget puis à charge au professeur de trouver le voyagiste.
- M. Corrotte précise que le lycée a des partenaires voyagistes que l'on pourrait contacter.



N° de la séance : 3 Folio : 4

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

Mme Accabled signale que de passer par un voyagiste augmente de 30% le prix du séjour.

- M. Grosjean explique qu'en tant que gestionnaire-comptable, il se doit d'appliquer les règles. Si on prend des prestataires indépendants, on ne peut les payer que 30 jours après les prestations effectuées et on ne peut pas régler d'acompte. Avec un voyagiste M. Grosjean est autorisé à verser un acompte après validation du projet par le CA.
- M. Huault, représentant des parents d'élèves FCPE, demande si on ne devrait pas faire un appel d'offres.
- M. Grosjean répond que l'établissement n'a pas l'obligation de mettre en place un marché formalisé car le seuil de 207 000 € HT n'est pas atteint. Les enseignants sont toutefois invités à solliciter 2 ou 3 devis afin d'organiser une mise en concurrence des prestataires. Pour permettre cela, il faut prévoir un temps plus important entre la préparation du voyage et sa réalisation.

Le projet de voyage est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 47 – CA- 2014)

1.6 Régularisation de sorties à l'aéroport de Tavaux pour les élèves de BTS2

2 sorties ont été réalisées les 14/11 et 21/11 avec les élèves de BTS2 pour visiter l'aéroport de Tavaux.

La régularisation des sorties est approuvée à l'unanimité. (Acte administratif n° 48 – CA- 2014)

1.7 Validation du projet de sortie scolaire à Besançon (salon « plumes rebelles ») avec Mme Ehrsam

Mme Ehrsam projette d'emmener son groupe d'accompagnement personnalisé de 2°1 et 2°2 le vendredi 6 février à la remise des prix primant les meilleures nouvelles dans le cadre du concours organisé par Amnesty. 3 devis ont été étudiés. Le transport sera effectué par Arbois Tourisme pour un montant de 275 euros et sera pris en charge par le lycée.

Le projet de sortie est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 49 – CA- 2014)



N° de la séance : 3 Folio : 5

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET Réservé au Directeur académique

1.8 Validation de l'organisation des olympiades de la chimie en partenariat avec le lycée Duhamel

3 séances de travaux pratiques auront lieu au lycée Duhamel pour préparer ce concours. L'encadrement des 8 élèves inscrits est assuré par Mme Bertrand. Un déplacement à Besançon est prévu le 11 mars 2015 pour la passation du concours régional. Le déplacement est pris en charge par l'association des olympiades de la chimie.

L'organisation des olympiades de la chimie est adoptée à l'unanimité. (Acte administratif n° 50 – CA- 2014)

1.9 Validation du projet d'intervention de l'association « Addict'Impro » dans le cadre du CESC

- M. Bergerot rappelle qu'actuellement, dans le cadre du CESC, toutes les classes de 1° participent à une intervention du Major Moguerou sur la prévention des conduites à risque. Le projet, mis en place par Mme Roques, infirmière, serait de faire participer toutes les classes de seconde à un spectacle « Addict'Impro » suivi d'un débat au « studio » de la MJC; la date n'est pas encore arrêtée. Le coût de l'intervention s'élève à 1587 euros auquel s'ajoute le coût de location de la salle : 120 euros.
- M. Grosjean précise que le financement sera effectué sur des crédits état (MILDT) affectés à la lutte contre les dépendances.
- M. Bergerot informe le CA que pour les élèves de terminale un projet « sécurité routière » est à l'étude.

Le projet d'intervention est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 51 – CA- 2014)

1.10 Validation du projet de soirée concert de la MDL

Justine Gaillard, vice-présidente CVL, expose le projet d'une soirée concert (groupes d'élèves) au lycée qui pourrait se dérouler le 5 ou le 6 février 2015 en salle Meyer avec vente de



N° de la séance : 3 Folio : 6

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

gâteaux et boissons. L'entrée serait de 2 euros. 200 participants au maximum. Les horaires du concert seraient de 18h30 à 22h, puis rangement.

M. Huault, représentant parents d'élèves FCPE, propose pour limiter la durée des prestations de chaque groupe de demander à chacun de se limiter à un nombre de morceaux précis.

L'argent récolté permettra d'autofinancer le projet, de compenser le don MDL pour le Téléthon et d'aider à une action caritative auprès d'une jeune originaire d'Amange qui doit subir une intervention chirurgicale.

Justine tient à préciser que cette soirée est ouverte à tous les élèves y compris les élèves de BTS.

Le projet est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 52 – CA- 2014)

2. Fonctionnement matériel et financier

M. Grosjean, gestionnaire-comptable, soumet le budget –exercice 2015- au conseil d'administration et donne une explication claire de ce que représente un budget. Le budget est avant tout un acte de prévision et d'autorisation composé de deux parties : une section fonctionnement (période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015) et une section investissement (patrimoine de l'établissement).

Le chef d'établissement se doit de proposer un budget réel et sincère. En mars 2016, le Conseil d'administration se prononcera sur la réalisation de ce budget qui sera présentée sous la forme du compte financier.

En préambule, M. Grosjean commente les recettes de l'établissement qui sont obtenues par les subventions et la participation des familles. Cette année, la Région a fait une erreur dans le calcul de la subvention attribuée au lycée. Une augmentation de 68.5% de la subvention de fonctionnement par rapport à 2014 est constatée. La Région a fait le choix, à titre exceptionnel, de ne pas modifier l'attribution des fonds dans le but de soutenir la réhabilitation du lycée qui est engagée.

Dans un budget on présente les recettes face aux dépenses sur chaque service.

M. Grosjean nous détaille ensuite les différents services.

<u>Le service « Activités pédagogiques »</u> composé de 4 domaines a donné lieu à quelques explications.

Pour les dépenses : Un effort a été fait sur le domaine CDI afin que la documentaliste puisse rénover son fonds documentaires en particulier en histoire-géographie. Des réunions auront lieu sur les modalités d'attribution de budget pour chaque discipline et pour les différents projets pédagogiques. Le budget des sorties scolaires a été doublé. Au niveau des



N° de la séance : 3 Folio : 7

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

voyages, seuls ceux déjà votés sont budgétisés. Les voyages présentés lors de ce CA seront réintégrés dans le budget par DBM. Il est important de signaler que près de 6000 euros sont budgétisés pour la prise en charge des accompagnateurs lors des voyages.

Pour les recettes : pour la première fois une ligne subvention CFA apparaît car nous recevons 7 apprentis en BTS.

M. Corrotte s'étonne que le CA n'ait pas eu connaissance de la fin de la subvention région pour les frais de déplacements des stagiaires BTS.

M. Grosjean répond que les établissements l'ont su très tardivement mais que les remboursements pour les élèves seront quand même effectués au tarif de 0.12 cent/km. Lorsque la subvention sera épuisée, la taxe d'apprentissage prendra en charge le coût des frais de déplacement.

<u>Le service « Vie de l'élève »</u> voit son budget en forte hausse.

Justine Gaillard, vice-présidente du CVL, demande si l'établissement peut faire un don à la MDL pour des actions menées par la maison des lycéens.

M. Grosjean répond par la négative car la subdélégation de crédits versés au lycée n'est pas autorisée.

<u>Le service « ALO » (administration et logistique)</u> a son budget en augmentation. Un effort important sera consacré à la mise à niveau des contrats de maintenance et de vérifications réglementaires ainsi sur les projets de travaux. Une commission travaux sera consultée rapidement par M. Le Proviseur. Une ligne dédiée à l'entretien des espaces verts est créée.

Mme Accabled, enseignante, s'étonne de l'importance de la dépense « affranchissement ».

M. Grosjean répond que la location de la machine à affranchir et les frais inhérents (encre, mise à jours frais postaux) peuvent expliquer en partie cette somme pour environ 2 000 euros. Il est à noter que la majorité des courriers part en affranchissement au tarif lent.

<u>Le service « SBN » (bourses nationales)</u> constate le versement des aides sociales de l'Etat en contrepartie des subventions reçues.

<u>Le service SRH (restauration et hébergement)</u> est en baisse du fait de la légère diminution de l'effectif. M. Huault, parent d'élèves FCPE, demande ce qu'il en est des achats en circuits courts au lycée. M. Grosjean répond que le lycée fait partie d'un groupement d'achats et qu'il doit s'astreindre à commander auprès des fournisseurs retenus. D'autre part, le principe d'égal accès à la commande publique interdit arbitraire et discrimination dans le choix des offres. Il n'y a pas de dérogation prévue dans le code des marchés publics pour valoriser les circuits courts ; seulement la possibilité de déterminer des critères de choix, non arbitraires et non discriminants, en lien avec le développement durable.



N° de la séance : 3 Folio : 8

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

<u>Le service « opération en capital »</u> n'a pas été abondé. Le lycée fera des DBM pour information quand des ressources spécifiques arriveront pour réaliser des dépenses à plus de 800 euros HT.

Les questions étant épuisées, le budget est passé au vote.

Le budget –exercice 2015- est adopté à l'unanimité. (Acte administratif n° 9F– CA- 2014)

3. Contrats, conventions et marchés

3.1 Accueil de 4 professeurs russes

Quatre professeurs russes seront accueillis prochainement en échange de l'accueil de Mme Gisèle Paris (professeur en retraite) pendant 3 semaines en Russie qui a eu lieu rentrée 2013. Sur proposition du Chef d'établissement, dans le cadre du partenariat mené avec l'Université Oulianosk – Russie et la convention signée en 2012, le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le tarif suivant :

Gratuité de l'accueil des représentants du partenaire pour les prestations servies par le lycée (hébergement et repas dans les locaux du lycée).

Les coûts seront supportés sur le budget de l'exercice 2014 par le service ALO, au titre des frais de réception.

Les frais de déplacement que Madame Accabled, professeur de Russe, supportera pour le transport des représentants du partenaire lui seront remboursés.

Le principe de gratuité est approuvé à l'unanimité. (Acte administratif n° 10F – CA- 2014)

3.2 Validation de la convention relative à la mise à disposition d'une salle pour le lycée Prévert de Dole

Le Lycée Prévert pourrait avoir besoin d'une salle pour pratiquer de la danse pendant 6 jours courant 2015. A l'heure actuelle, il n'est pas sûr que cela se passe au lycée Nodier mais Monsieur. Bergerot demande de voter la convention dès maintenant au cas où le projet se réaliserait.

La convention est approuvée à l'unanimité. (Acte administratif n° 53 – CA- 2014)



N° de la séance : 3 Folio : 9

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET

Réservé au Directeur académique

3.3 Validation de la convention de partenariat avec les Scènes du Jura dans le cadre du dispositif « lycéens compagnons »

Depuis plusieurs années des élèves participent au dispositif « lycéens compagnons ». Pour cette année 4 élèves du lycée Nodier sont inscrits et bénéficieront du dispositif. Le coût pour le lycée est de 168 euros.

La convention est approuvée à l'unanimité. (Acte administratif n° 54 – CA- 2014)

3.4 Validation d'une convention « une classe-un chercheur »

M. Bergerot expose le projet initié par Mme Roy d'un partenariat avec l'UFR ST de l'université de Franche-Comté. Un enseignant-chercheur sera parrain de la classe de 1S3, interviendra au lycée et fera connaître aux élèves le milieu de la recherche. L'ensemble du CA trouve cette initiative très intéressante.

La convention est adoptée à l'unanimité. (Acte administratif n° 55 – CA- 2014)

3.5 Validation d'une convention entre l'office du tourisme du pays lédonien et le lycée Nodier pour la STS tourisme

M. Corrotte, enseignant, nous indique que la même convention a été signée avec l'office du tourisme du pays dolois et qu'une telle convention permet de couvrir le partenariat entre les offices de tourisme et les sections tourisme du lycée.

La convention est adoptée à l'unanimité. (Acte administratif n° 56– CA- 2014)

3.6 Mise à disposition d'une salle pour le spectacle de Noël de l'amicale des personnels

Les amicales du lycée Nodier et Duhamel se regroupent depuis 3 ans pour organiser un spectacle de Noël pour les enfants du personnel. L'amicale demande à occuper la salle Meyer le mercredi 10/12 après-midi.

La mise à disposition de la salle est approuvée à l'unanimité. (Acte administratif n°57 – CA- 2014)



N° de la séance : 3

Folio: 10

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration 27/11/2014

OBJET Réservé au Directeur académique

IV - Questions diverses

M. Bergerot présente le document réalisé par Romain Pillot, membre du CVL à propos du projet : « instaurer les appareils numériques en cours ».

Au collège les tablettes sont distribuées à tous les élèves de 6°; la question posée par le CVL semble légitime mais différents problèmes sont à résoudre comme le problème de l'égalité devant l'accès au numérique. M. Bergerot informe le CA que la question sera étudiée par le Conseil Pédagogique. Quand le dispositif sera construit, il sera présenté au CA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Président : M. Jean Luc BERGEROT, Proviseur Adjoint

Le Secrétaire de Séance : Mme Sylvie COUTURIER